

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1213 – 12/12/2024

Descriptif

- Objet** : Plan-guide intercommunal Cointrin
- Forme de mise en concurrence** : Appel d'offres
- Type de procédure** : Ouverte
- Mandat** : Groupement pluridisciplinaire comprenant au minimum les compétences d'urbaniste, architecte paysagiste, ingénieur de la mobilité, ingénieur en environnement, programmeur urbain, ingénieur foncier.
- La fonction de pilote sera assumée par l'urbaniste ou l'architecte paysagiste.
- Le programmeur urbain, l'ingénieur de la mobilité, l'ingénieur en environnement et l'ingénieur foncier sont autorisés à participer à plusieurs groupements.
- Honoraires** : Le volume d'heures nécessaire pour établir le futur plan-guide est estimé à hauteur d'environ 3'000 heures de travail.
- N° de publication sur simap.ch** : 7557
- Date de publication sur simap.ch** : 3 décembre 2024
- Délai de rendu** : 17 janvier 2025 à 12h00
- Adjudicateur** : République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office de l'urbanisme (OU), Direction du développement urbain, Région Lac-Nord (DDU-LN), Case postale 224, 1211 Genève 8, M. Camille Lanoir
- Organisateur** : République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office de l'urbanisme (OU), Direction du développement urbain – Région Lac-Nord (DDU-LN), Case postale 224, 1211 Genève 8, M. Camille Lanoir
- Communauté de soumissionnaires** : Admise
- Sous-traitance** : Admise pour le programmeur urbain et l'ingénieur foncier.
- Un sous-traitant est autorisé à participer à plusieurs groupements. En revanche, le sous-traitant d'un groupement ne peut pas être membre d'un autre groupement soumissionnaire et vice versa.
- Critères d'adjudication** :
- | | |
|---|------|
| Prix | 25 % |
| Qualités de l'approche méthodologique | 40 % |
| Organisation pour l'exécution du marché | 15 % |
| Références du soumissionnaire | 20 % |
- Notation du prix** : Méthode linéaire Tmoyenne
- Notation du temps** : Le temps consacré n'est pas noté.
- Comité d'évaluation** : Lionel Chabot, architecte-paysagiste, OU
Camille Lanoir, urbaniste, OU
Anne Veuthey, géographe-urbaniste, OU
Vincent Lenoir, OCAN
Hugo Florent, OCT
Aline Sauter Caillet, OCEV
Expert.e externe

Suppléants

Marta Alonso, OU
Talide Cividino, OU
Pierre Philippe, OCEV
Tiphaine Bussy, OCAN
Benoît Lacas, OCT

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de l'appel d'offres : Dossier d'appel d'offres correspondant à l'annexe K2 du Guide romand pour les marchés publics

Remarques sur l'appel d'offres : La fonction d'urbaniste peut être assumée un architecte. Il est cependant demandé d'avoir des expériences en matière d'aménagement urbain.

« Le sous-traitant d'un groupement ne peut pas être membre d'un autre groupement soumissionnaire et vice versa. » (point 2.3.10, document K2, p. 10) Le programmeur urbain et l'ingénieur foncier sont autorisés à participer à deux groupements en tant que membres ou en tant que sous-traitants mais ne sont pas autorisés à être sous-traitants d'un groupement s'ils sont par ailleurs membres d'un autre groupement.

Par ingénieur foncier, il est entendu ingénieur géomètre ou spécialiste foncier. La dénomination choisie par l'organisateur est volontairement plus ouverte que celle d'ingénieur géomètre pour permettre une plus grande variété de candidature.

La CCAO craint qu'une composition des équipes de soumissionnaires aussi large n'accroisse le risque de conflit d'intérêt.

L'identité de l'expert devrait être précisée.

La CCAO se réjouit du choix de l'adjudicateur d'évaluer les offres selon la méthode à deux enveloppes.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur